

13 novembre 2006 – N° 27 – Edition commune

Sommaire

- **Les infos du Parti**
 - > [Après plusieurs mois de travail et de consultations, le PS présente son « Manifeste des indépendants » et dépose quatre textes au Parlement](#)
 - > [Réaction du PS au bombardement de Beit Hanoun](#)
- **Les infos du Parti socialiste européen**
 - > [L'UE des 27 : « L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne »](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Communauté française**
 - > [Conseil général des politiques culturelles](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Région wallonne**
 - > [Secteur non-marchand privé : nouvel accord en vue pour les années 2007 à 2009](#)
 - > [Minergibat : nouveau programme mobilisateur axé sur les énergies renouvelables](#)
 - > [Adoption de l'accord de branche « énergie/CO₂ »](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof**
 - > [Baromètre conjoncturel : amélioration du marché du travail et afflux de personnes peu qualifiées](#)
- **Les infos du Parlement européen**
 - > [Libéralisation de la poste : non merci](#)
- **Les infos de la Chambre des représentants**
 - > [Time-sharing : l'Europe adapte la réglementation](#)
 - > [Le « phishing », une arnaque de plus en plus répandue](#)
- **Les infos du Sénat**
 - > [Stop au financement des mines antipersonnel](#)
 - > [La Belgique va-t-elle initier « une convention internationale](#)

- > [interdisant les armes à sous-munitions » ?](#)
- > [Position du Groupe socialiste du Sénat sur le rapport consacré à l'évolution de l'OTAN](#)
- > [Quid de la lutte contre « les diamants du sang » ?](#)
- **Les infos du Parlement de la Région wallonne**
 - > [Disparition du tarif trihoraire](#)
 - > [Code wallon du Logement : un nouvel élan mais des efforts à poursuivre, M. le Ministre !](#)
 - > [Une Wallonie plus présente sur la scène européenne et internationale](#)
- **Les infos du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**
 - > [Quelles stratégies pour lutter contre la pauvreté en Région bruxelloise ?](#)
 - > [Réflexions sur les premières mesures du Contrat pour l'économie et l'emploi](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

Les infos du Parti

> **Après plusieurs mois de travail et de consultations, le PS présente son « Manifeste des indépendants » et dépose quatre textes au Parlement**

Le Bureau du PS a approuvé aujourd'hui les propositions contenues dans le « Manifeste PS pour les indépendants ». L'originalité de la démarche est de rassembler dans un document toutes les propositions que le PS compte faire avancer sur le plan législatif après avoir consulté un maximum d'entrepreneurs, de commerçants, de professions libérales. Le document colle donc véritablement aux attentes concrètes des indépendants.

Un double constat :

Certains continuent à penser que quand on est indépendant, on est à droite. Qu'il n'y a qu'un parti qui serait naturellement sensible aux indépendants. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette impression mérite qu'on y regarde à deux fois :

- Le PS a la certitude que nos Régions ont besoin, pour se développer, du dynamisme de ceux qui veulent entreprendre. Et qu'il faut les épauler. La création de richesse est une condition essentielle pour assurer le bien-être des citoyens. C'est pourquoi le PS soutient la créativité et les créateurs.

- Au PS, nous savons qu'on ne stimulera pas l'esprit d'initiative sans assurer d'abord un minimum de sécurité d'existence à ceux qui prennent des risques. Bon nombre d'indépendants sont victimes de la globalisation de l'économie et un indépendant sur trois vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. C'est inacceptable. L'objectif du PS, c'est une sécurité d'existence pour tous.

Ce que le PS propose aux indépendants et futurs indépendants

Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour permettre aux indépendants d'"entreprendre dans la sécurité". Le Manifeste du PS reprend des propositions de deux types :

D'une part, il faut faire évoluer les mentalités, opérer un "électrochoc culturel". L'indépendant est parfois vu avec méfiance : s'il a trop de succès, on le considère comme suspect et s'il fait faillite, c'est louche aussi. Le PS veut combattre cette perception et donner les moyens à chacun de développer ses projets. C'est tout le travail du PS pour développer l'esprit d'entreprise.

D'autre part, il faut garantir une protection sociale optimale aux indépendants. Il faut aussi leur permettre de passer d'un régime de sécurité sociale à un autre sans difficulté. Il faut progressivement y arriver dans un contexte où les carrières sont de plus en plus souvent mixtes.

Concrètement, 4 textes déposés au Parlement

Le PS dépose dès à présent à la Chambre quatre textes : deux sur le statut social et deux sur le soutien au développement de l'activité.

Ces textes signés par Véronique Ghene, Camille Dieu, Alain Mathot, Jean-Marc Delizée et Eric Massin concrétisent quatre idées développées dans le Manifeste du PS pour les indépendants :

- Proposition de loi - Calcul des cotisations sociales sur les revenus de l'année en cours de l'indépendant au lieu du système actuel de calcul qui se fonde sur les revenus perçus trois ans auparavant et conduit beaucoup d'indépendants à devoir parfois repayer des sommes très importantes pour régulariser leur situation.
- Proposition de résolution - Mise en place d'un système original de protection sociale contre le chômage des indépendants s'inspirant de ce qui existe aujourd'hui dans différents pays européens (le Danemark, la Norvège, la Finlande) ou encore l'Islande : un régime d'assurance volontaire de protection contre le chômage.
- Proposition de loi - Encadrement légal des accords de franchise, notamment en ce qui concerne la nullité de certaines clauses, le droit de préemption du franchiseur, la durée de l'accord et son mode de résiliation.
- Proposition de résolution – Réfléchir à des alternatives pour éviter que les établissements de crédits ne puissent demander aux indépendants et aux entreprises des garanties couvrant 100% du montant emprunté.

Pour découvrir l'intégralité du Manifeste, surfez sur www.ps.be. Les indépendants et personnes intéressées par le Manifeste peuvent aussi se le procurer sur simple demande au 02/548.32.11 ou sur info@ps.be

[Retour au sommaire](#)

> Réaction du PS au bombardement de Beit Hanoun

Le Bureau du PS réuni ce lundi 13 novembre 2006, manifeste à nouveau son indignation face à l'offensive brutale menée par l'armée israélienne depuis

plusieurs mois dans les territoires palestiniens.

Il condamne fermement le bombardement criminel mené à Beit Hanoun, causant de nombreuses victimes civiles innocentes, principalement des femmes et des enfants.

De telles actions répressives provoquent des centaines de morts, ainsi que des milliers de blessés et de traumatisés. Elles ont également pour effet de détruire les infrastructures civiles vitales au bon fonctionnement, voire à la survie dans des conditions humaines de la société palestinienne, comme les centrales électriques, ce qui provoque le rationnement en électricité et en eau.

Cette politique de punition collective est sans issue, comme à chaque fois la violence sera plus forte et l'escalade entraînera à nouveau des drames terribles dans la population israélienne qui, très légitimement, aspire à la paix.

Cette politique du gouvernement Olmert montre aussi, très clairement, l'incapacité dans laquelle se trouve actuellement le gouvernement israélien d'assurer valablement, conformément aux Conventions de Genève, ses obligations en tant que puissance occupante, ainsi que l'urgente nécessité d'une intervention décidée de la communauté internationale.

Au regard des faits, il est à présent patent, pour le PS, que le gouvernement israélien ne se borne pas à exercer son droit à l'auto défense, mais qu'il veut imposer par la force une solution unilatérale au conflit, sans aucunement tenir compte des revendications légitimes du peuple palestinien.

Pareille intransigeance, condamnable sur le plan des principes, est aussi totalement irresponsable car elle porte les ferments d'une détérioration rapide de la situation dans l'ensemble de la région, ce qui ne serait pas sans conséquence pour notre propre sécurité en Europe.

La radicalisation du gouvernement israélien trouve malheureusement un encouragement dans l'appui sans réserve qui lui est prodigué par l'administration Bush.

En conséquence, pour le PS, il devient urgent que la communauté internationale et singulièrement l'Union Européenne abandonnent la politique de deux poids et deux mesures qui sanctionne uniquement l'une des deux parties responsables du conflit.

Les mesures prises à l'encontre du gouvernement palestinien, dont l'effet direct est par exemple le non paiement des salaires des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne depuis plusieurs mois, contribuent à plonger les Territoires palestiniens dans le chaos.

En prenant ces mesures, l'Union Européenne espérait déforcer le Hamas qui venait de remporter les élections législatives. Cependant, il apparaît clairement aujourd'hui, qu'en raison de l'offensive militaire israélienne, ces sanctions risquent fort d'avoir l'effet inverse à celui escompté. Il convient dès lors de reprendre progressivement, mais très concrètement la coopération structurelle avec le gouvernement palestinien, notamment dans la perspective de son

éventuelle ouverture à des forces ou des personnalités modérées.

Dans le cadre de l'aide à la reconstruction des infrastructures, le PS considère que l'Union Européenne devrait également soutenir le principe selon lequel il appartient en premier lieu aux destructeurs d'être les payeurs de la reconstruction.

Au plan socialiste, tout comme l'avaient fait mardi dernier les cent milles Israéliens qui s'étaient réunis dans les rues de Tel Aviv pour commémorer le triste anniversaire de l'assassinat d'Yitzhak Rabin, le PS déplore profondément l'acceptation par le Parti Travailleiste israélien d'inclure dans la coalition gouvernementale le parti d'extrême droite Israël Beiteineu et singulièrement son leader, Avigdor Lieberman, connu pour ses positions ouvertement racistes et haineuses. Cette attitude est totalement inadmissible et en contradiction flagrante avec les principes défendus par l'Internationale Socialiste et par le Parti Socialiste Européen. Le président du PS, Elio Di Rupo, a porté le problème devant les instances dirigeantes de ces deux Organisations.

Le PS réaffirme sa conviction qu'une paix durable au Proche Orient ne sera possible que si les peuples concernés reprennent des négociations, sur pied d'égalité, en vue d'arriver à la création d'un Etat palestinien souverain et viable, qui cohabiterait aux côtés d'un Etat israélien aux frontières internationalement reconnues. Une solution équitable passe également par faire de Jérusalem la capitale de ces deux Etats indépendants et une formule satisfaisante pour les réfugiés palestiniens.

Le PS invite également le gouvernement israélien à faire en sorte que son armée s'abstienne de toute provocation à l'encontre de la FINUL, qui compte notamment des militaires belges, déployée à la frontière du Liban.

Enfin, le PS assure de son total soutien tous les Israéliens et tous les Palestiniens qui oeuvrent courageusement en faveur de la justice et de la paix.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parti socialiste européen

> L'UE des 27 : « L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne »

Les militants du PSE vous invitent à participer à la discussion sur le thème :

« L'UE des 27 – L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne »

Avec la participation de :

Kristian Vigenin : secrétaire international du Parti socialiste bulgare et observateur au Parlement européen

Dan Mihalache : secrétaire exécutif du Partidul Social Democrat roumain et observateur au Parlement européen

Le mercredi, le 22 novembre à 19:30
Au siège du PSE, Rue du Trône 98, B-1050 Bruxelles
Salle Robin Cook (3^{ème} étage)

Suite à la recommandation positive de la Commission européenne du 26 septembre, le Conseil européen finalisera bientôt les préparatifs pour l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et Roumanie en 2007. Profitez de cette occasion pour débattre des conséquences de l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie avec deux représentants politiques de haut niveau des deux pays candidats.

La réunion est ouverte à tous les socialistes et sociaux-démocrates que ce thème intéresse. N'hésitez pas à transmettre cette invitation à tous ceux qui voudraient prendre part à cette discussion.

Le nombre de places est limité. Nous vous prions donc de confirmer votre participation dès que possible. A cette fin, veuillez compléter le formulaire ci-dessous et nous le renvoyez à l'adresse activists@pes.org avant le 20 novembre.

La réunion sera enregistrée en format MP3 et pourra être téléchargée sur le site web des militants du PSE. Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les contributions seront donc diffusées sur le web.



Documents disponibles sur :

<http://www.pes.org/content/view/603/170/lang.fr/>

Contacts :

activists@pes.org.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement de la Communauté française

> Conseil général des politiques culturelles

Issu des Etats Généraux de la Culture, le conseil général des politiques culturelles, tel qu'institué par le Gouvernement en juillet dernier, a été conçu comme un organe de réflexion transversal réunissant tant les représentants des autres niveaux de pouvoir que ceux de la société civile autour d'une thématique commune : comment décloisonner la culture.

Une nouvelle étape a été franchie dans le processus d'installation du conseil général des politiques culturelles.

Le Gouvernement de ce jour a en effet désigné le jury qui sera chargé de proposer au Gouvernement 10 personnalités (dont au moins deux artistes), actives dans les secteurs suivants :

- enseignement et formation,
- audiovisuel et industries culturelles,

- création artistique,
- action associative,
- développement urbain,

Ces personnalités siègeront aux côtés de représentants d'associations représentatives d'utilisateurs ainsi que de représentants des la Région Wallonne, de la Cocof, de l'Union des Villes et des communes de Wallonie et de Bruxelles, des syndicats et de la FEB.

Un appel officiel à candidatures sera lancé dans les jours à venir.

Pour mémoire, le jury désigné par le Gouvernement est composé d'un représentant de chaque Ministre de la Communauté française, du secrétaire général du ministère de la Communauté française, des directrices des départements de la culture et de l'audiovisuel du Ministère de la Communauté française ainsi que du directeur de l'Observatoire des Politiques culturelles.



Contacts :
 Pascal Sac, Attaché de presse de la Ministre Fadila Laanan,
 0477/252.285, pascal.sac@cfwb.be.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement wallon

> Secteur non-marchand privé : nouvel accord en vue pour les années 2007 à 2009 (10.11.06)

Le 8 juin dernier, le Gouvernement wallon choisissait de dédicacer une enveloppe maximale de 35 millions d'€, pour l'ensemble de la période, au futur accord non-marchand 2007-2009 et proposait un périmètre de négociation au syndicat. Celui-ci vient, dans un courrier du 30 octobre, d'accepter d'entrer dans la phase finale d'une négociation selon le périmètre fixé par le Gouvernement.

Une série de propositions ont donc été formulées en vue de la finalisation des négociations dans le cadre d'une rencontre ce 8 novembre avec des travailleurs du secteur non marchand privé. Sur cette base le Gouvernement a décidé de :

- Appliquer dès 2007 les mesures relatives au refinancement du fonds de sécurité d'existence des Entreprises de Travail adapté et aux frais de déplacement pour missions des aides familiales ;
- appliquer à 100 % la valorisation des heures inconfortables au plus tard à partir de 2009;
- d'élargir le mandat de négociation à l'octroi des primes syndicales et autres avantages relatifs à la concertation sociale ;
- Affecter le solde d'enveloppe à des mesures visant à l'amélioration de l'encadrement et à la création d'emplois
- de conditionner un tel accord au fait que, dans tous les cas à partir de 2009, le montant annuel récurrent consacré à l'application de l'ensemble des mesures ne dépassera pas 25 millions d' € pour le secteur privé et n'entraînera pas de dépenses supplémentaires au-delà de 2009, la

négociation devant permettre de définir le phasage des mesures.



Documents disponibles sur :

http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1732

Contacts :

Audrey Jacquiez 0497/161 861 ; Gaëtan Frippiat 0474/553 824

[Retour au sommaire](#)

> **Minergibat : nouveau programme mobilisateur axé sur les énergies renouvelables** (10.11.06)

Dans le cadre du Plan Marshall, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur le lancement d'un nouveau programme mobilisateur de recherche et développement axé sur le thème des énergies renouvelables,

Le contexte actuel de tension sur les approvisionnements en énergie fossile et d'impérative nécessité de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour protéger notre climat motive ce soutien accru aux énergies renouvelables. Après un premier programme consacré aux économies d'énergie dans les bâtiments, le nouveau programme mobilisateur en énergie du Plan Marshall se concentre sur le thème de la production d'énergie à partir des sources d'énergies renouvelables (SER). Dans ce cadre sont éligibles les programmes centrés sur le développement de nouveaux moyens de production des SER, le développement de composants plus performants, l'amélioration des paramètres coût - efficacité des moyens de production existants.

Ce programme est à destination des universités, des centres de recherche agréés associés aux hautes écoles, des centres collectifs de recherche agréés et des entreprises (grandes entreprises et PME). Les projets basés sur un partenariat universités/centres de recherche et entreprises et permettant la mise aux point d'équipements et de technologies proches du marché seront privilégiés.



Documents disponibles sur :

http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1731

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président
Elio Di Rupo, 0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

> **Adoption de l'accord de branche « énergie/CO₂ »** (10.11.06)

Le Gouvernement wallon a adopté en seconde lecture, après avis du Conseil Economique et Social de la Région wallonne (CESRW) et du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD) le projet d'accord de branche avec le secteur des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles.

Une fois signé, ce nouvel accord portera à 14 le nombre total d'accords de branche conclus à ce jour. Rappelons que ces accords, conclus sur une base volontaire, visent des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les premiers résultats de la mise en œuvre de ces accords sont encourageants et se rapprochent des objectifs fixés.



Documents disponibles sur :

http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1728

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président

Elio Di Rupo, 0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

> **Baromètre conjoncturel : Amélioration du marché du travail – afflux de personnes peu qualifiées (10.11.06)**

Charles Picqué a commenté la parution de la deuxième édition du Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale concernant le 3ème trimestre 2006.

Pour Charles Picqué, la lecture de ces chiffres confirme encore l'importance de la Région bruxelloise dans le dynamisme économique du pays tout entier.

En effet, en 2005, 22.783 emplois ont été créés sur son territoire, ce qui correspond à 23,7 % des emplois créés en Belgique (INS). Il s'agit d'une croissance de 3,48%.

Ces emplois créés au sein de la Région bruxelloise ne bénéficient qu'à concurrence de 14% aux Bruxellois, 71% étant attribués à des navetteurs en provenance de Flandre et 15% en provenance de Wallonie.

Dans le même temps, Bruxelles doit faire face, comme toute métropole internationale, à un afflux de personnes faiblement qualifiées. L'amélioration conjoncturelle du marché du travail ne suffira donc probablement pas à enrayer la progression structurelle du chômage et ce, malgré le nombre important d'emplois créés.

Quant à l'activité économique en Région bruxelloise, selon l'indicateur de ce baromètre, 2007 devrait marquer la de l'activité économique.

En tenant compte d'une tendance positive à long terme de l'activité économique, les résultats indiquent pour 2006 et 2007 une croissance continue mais modeste. Cette tendance est cohérente avec les prévisions générales pour l'économie belge.

Pour Charles Picqué, il convient de tenir compte des tendances mises en exergue par cette deuxième édition du baromètre et d'intensifier les politiques mises en place à Bruxelles: faire en sorte que l'emploi créé à Bruxelles revienne aux Bruxellois.



Contacts : France Marage, Attachée de presse du Ministre-Président Charles Picqué, fmarage@picque.irisnet.be, 0497/599.111.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement européen

> Libéralisation de la poste : non merci

La Commission européenne a franchi le dernier pas vers la libéralisation totale des services postaux en proposant d'ouvrir à la libre concurrence pour le 1^{er} janvier 2009 la distribution du "petit" courrier, par nos facteurs, dernier domaine qui n'était pas encore libéralisé.

Cette directive européenne, si elle devait être adoptée, aura des conséquences néfastes pour les citoyens que nous sommes : pertes d'emplois importantes, augmentation des prix, exclusion du service aux plus faibles d'entre nous qui ne seront jamais des clients « rentables » pour les entreprises privées.

Pour que le Parlement s'oppose à ce projet de directive, soyons nombreux à faire entendre notre voix pour que l'on ne touche pas à notre facteur et aux services qu'il rend à la population !



Signez la pétition : <http://www.sosposte.eu/>.

[Retour au sommaire](#)

Les infos de la Chambre des représentants

> Time-sharing : l'Europe adapte la réglementation (09.11.06)

Le time-sharing, quesako ? C'est cette pratique des plus en plus utilisée par les Belges – et les Européens - qui permet d'acheter à plusieurs un bien, souvent pour de villégiature. Une manière d'acquérir un appartement ou une maison à moindre frais...

Seulement voilà, des arnaques de plus en plus nombreuses ont vu le jour. Suffisamment pour que l'Europe réagisse et corsète les règles.

Colette Burgeon, députée PS, a demandé à la ministre en charge de la protection des consommateurs, Freya Van den Bossche, de détailler ces mesures.

Pour 29 plaintes enregistrées en 2002 par la Direction générale contrôle et

médiation, on n'en comptait plus que 12 en 2003, 1 en 2004 et 13 en 2005. Pour 2006, fin septembre, on en était à 8.

Depuis la mise en œuvre de la directive européenne, "*on constate une forte diminution des plaintes*", se réjouit donc la ministre. Mais elle le reconnaît dans la foulée : les problèmes actuels des consommateurs sont désormais "*essentiellement liés à des offres commerciales sortant du champ d'application de la directive européenne*". La directive va donc être adaptée pour mieux pour mieux lutter contre les nouvelles arnaques.

Aujourd'hui, la directive européenne n'encadrerait que les achats d'appartements pour une durée de plus de trois ans et un séjour minimal d'une semaine annuelle. Demain, seront concernés les contrats inférieurs à ces seuils. Mais aussi des séjours en clubs de vacances, en caravane ou même en... péniche. Les obligations d'information des consommateurs seront renforcées, et la durée de réflexion après la signature du contrat sera uniformisée. On exigerait aussi des garanties financières en cas de non-livraison ou d'insolvabilité de la société vendeuse, et l'application possible de sanctions pénales.



Documents disponibles sur :
www.lachambre.be

Contacts :
Colette Burgeon, Députée fédérale, cburgeon@pslachambre.be.

[Retour au sommaire](#)

> **Le « phishing », une arnaque de plus en plus répandue** (08.11.06)

Le phishing – contraction de « phone » et de « fishing » - est, à l'origine, une arnaque téléphonique qui consiste à se faire passer pour quelqu'un d'autre comme un policier ou un banquier pour tenter d'extirper des informations ou plus.

Aujourd'hui, l'arnaque a été adaptée à l'Internet. Et elle consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance — banque, administration, etc. — afin de lui soutirer des données confidentielles : mot de passe, numéro de carte de crédit, etc.

Et des études universitaires récentes montrent que le pourcentage d'internautes qui se feraient piéger par des sites de « phishing » serait plus élevé qu'on ne le craignait jusqu'ici - de 14 à 19% - et que la technologie actuelle serait incapable de les alerter du danger. Ce problème très important a conduit le département américain pour la sécurité intérieure à financer des recherches afin de lutter contre le phénomène.

Qu'en est-il en Europe et plus particulièrement en Belgique. C'est la question que Colette Burgeon a posé à la Ministre de la justice, Laurette Onkelinx. Ne faudrait-il pas légiférer pour forcer les fournisseurs d'accès opérant sur le sol belge à renforcer les mesures de protection de leurs clients ? De quels moyens légaux dispose une victime de phishing pour obtenir réparation du préjudice

commis ? Une législation européenne en la matière est-elle envisageable ? Ne pourrait-on créer au niveau européen un parquet et une unité de police spécialisée dans la cyber-criminalité ?

Le phishing, a précisé la Ministre, est punissable pour faux en écriture, escroquerie, vol, fausse identité, faux en informatique, fraude informatique. La législation européenne n'aurait par ailleurs pas nécessairement de valeur ajoutée par rapport à la « Cyber crime convention » des Nations Unies.

Il faut également savoir qu'en Belgique, les opérateurs de services de communication électronique doivent prendre les mesures de protection nécessaires pour protéger leurs clients, entre autres, contre le phishing. L'IBPT doit veiller à la coordination des initiatives concernant la qualité et la sécurité des services.

Laurette Onkelinx s'est enfin dite intéressée par l'idée de Colette Burgeon de créer un parquet européen et un service de police européen spécialisé dans la lutte contre la cyber-criminalité. Une demande formulée seulement par la Belgique, ce dont s'est étonnée la Députée socialiste...



Documents disponibles sur :
www.lachambre.be

Contacts :
Colette Burgeon, Députée fédérale, cburgeon@pslachambre.be.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Sénat

> **Stop au financement des mines antipersonnel** (06.11.06)

Le Sénateur Philippe Mahoux vient de déposer une proposition de loi visant à interdire le financement de la fabrication, l'utilisation ou la détention de sous-munitions.

En vertu de ce texte, toute institution qui finance directement ou indirectement une entreprise dont l'activité, ne fût-ce qu'accessoire, consiste à fabriquer, utiliser ou détenir des sous-munitions, sera pénalement responsable. La proposition assimile ces délits à du blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

A l'instar de sa proposition contre le financement des mines antipersonnel (adoptée le 16 juin 2005 au Sénat et actuellement à l'examen à la Chambre), le Sénateur socialiste entend au travers de cette initiative parlementaire parachever la mise hors la loi des sous-munitions et ériger une nouvelle fois la Belgique en précurseur dans la lutte contre ces armes des lâches.

Pour rappel, Philippe Mahoux est également l'origine de la loi visant interdire les sous-munitions (adoptée le 30 mars 2006). Plus concrètement, le projet vise à interdire la fabrication, le stockage, l'utilisation et le commerce de ces armes de lâches, qui mutilent ou tuent des civils comme les mines antipersonnel.

La présente proposition complète donc la loi « Mahoux » sur l'interdiction des « sous-munitions » en y intégrant un volet financier.

Les « cluster bombs » ou sous-munitions comme on les appelle également, se présentent sous forme d'un conteneur qui largué par avion ou tiré par l'artillerie, s'ouvre et disperse des dizaines, centaines ou milliers de petites bombes. Selon Human Rights Watch, l'armée US a largué plus de 2 millions d'armes à sous-munitions sur le sol irakien en 2003. Ces petites bombes font d'énormes dégâts car en moyenne, entre 5 et 30% de ces petites bombes (soit entre 100.000 et 600.000 dans le cas de l'Irak) n'explosent pas lorsqu'elles touchent le sol. A l'instar des mines antipersonnel, ces bombes restent actives pendant des années et peuvent ainsi provoquer des drames humains effroyables, les civils étant en outre les premières victimes.

Utilisées depuis des décennies, elles voient aujourd'hui leur emploi se généraliser sur plusieurs terrains d'actions, comme en Afghanistan et en Irak. Plus récemment, un mois après la cessation des hostilités entre Israël et le Hezbollah, le quotidien israélien libéral Haaretz constatait que Tsahal a répandu au Liban au moins 1,2 million de sous-munitions. Etant donné que ces armes font un nombre considérable de victimes civiles, ce qui est tout à fait contraire aux règles du droit international, il est urgent de légiférer.



Documents disponibles sur :
www.ps-senat.be

Contacts :
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,
yernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486/95.99.40

[Retour au sommaire](#)

> **La Belgique va-t-elle initier « une convention internationale interdisant les armes à sous-munitions » ? (06.11.06)**

Philippe Mahoux a interrogé ce jeudi le Ministre des Affaires étrangères sur l'opportunité d'initier une convention internationale interdisant les armes à sous-munitions, à l'image de la Convention d'Ottawa relative aux mines antipersonnel.

M. de Gucht de répondre que la Belgique a œuvré pour que l'Union européenne présente une position commune à la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui est réunie en ce moment à Genève.

Philippe Mahoux s'est réjoui de l'initiative de la Belgique et du poids qu'elle peut exercer sur l'Union européenne ainsi que sur la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Mais s'est dit toutefois un peu déçu par le volet bilatéral : « Nous avons des ambassades dans de nombreux pays, et je pense qu'une démarche semblable à celle qui a été effectuée à l'époque de la Convention d'Ottawa pourrait être

entreprise par la Belgique, indépendamment de l'approche multilatérale dont vous parlez, monsieur le ministre. »

Pour le Ministre des Affaires étrangères, « cela ne me pose aucun problème de demander à nos ambassades de prendre de telles initiatives, également au sein des Nations unies, d'autant que, comme vous le savez, nous serons membre du Conseil de sécurité dès le 1^{er} janvier. Je donnerai alors immédiatement des instructions dans ce sens. »



Documents disponibles sur :
www.ps-senat.be

Contacts :
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,
yernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486/95.99.40

[Retour au sommaire](#)

> **Position du Groupe socialiste du Sénat sur le rapport consacré à l'évolution de l'OTAN (09.11.06)**

L'Alliance ne doit pas se concevoir comme « gendarme du monde », a déclaré le sénateur Pierre Galand pour le Groupe socialiste du Sénat. C'est pourquoi le rôle de l'OTAN doit rester celui d'une organisation de défense collective et non de sécurité collective, domaine qui est du ressort du Conseil de Sécurité. Il est donc essentiel de réaffirmer la primauté des Nations Unies, et en particulier du Conseil de Sécurité, en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales.

L'OTAN montre depuis quelques années déjà son intention de jouer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme. Or, pour le groupe socialiste, les actions militaires ne constituent pas la meilleure - et surtout pas l'unique - réponse au problème du terrorisme. Ce phénomène requiert une approche multidimensionnelle qui ne saurait être rencontrée dans le cadre d'une alliance militaire. Il apparaît donc plus approprié privilégier la prévention, qui doit viser les racines du terrorisme. Pour nous, l'intervention militaire ne doit être envisagée qu'en dernier recours. Confier l'ensemble de ce problème à l'OTAN n'apportera qu'une réponse sécuritaire et militaire sans se pencher sur les causes plus profondes du phénomène, telles que la pauvreté, le sous-développement, etc.

En ce qui concerne l'élargissement de l'Alliance, il convient de prendre en considération toutes les implications que l'adhésion de certains pays – dont on sait qu'ils sont en conflit armé avec leur voisin non-membre de l'OTAN – pourrait avoir sur l'Alliance et principalement sur son obligation d'assistance en cas d'attaque d'une autre partie.



Documents disponibles sur :
www.ps-senat.be

Contacts :
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,

[Retour au sommaire](#)

> **Quid de la lutte contre « les diamants du sang »** (09.11.06)

Le Sénateur Pierre Galand a interrogé ce jeudi le Ministre des Finances Didier Reynders sur « le nouveau cadre fiscal pour le secteur du diamant à Anvers » et sa concordance avec la législation sur le blanchiment d'argent ». Avant d'envisager un cadre fiscal favorable pour le secteur du diamant, ne serait-il pas nécessaire d'arrêter d'abord le mécanisme d'enregistrement prévu par la loi du 2 août 2002 qui organise la surveillance et le contrôle dans le secteur du diamant ?

Pour Didier Reynders, « l'extension du mécanisme de contrôle de l'enregistrement des commerçants en diamants aux commerçants en pierres précieuses n'est pas à l'ordre du jour. »

Le Ministre d'ajouter : « Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'arrêté royal portant approbation du règlement pris en exécution de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, pour les commerçants en diamants qui ont été enregistrés en application de l'article 169, paragraphe 3, de la loi-programme du 2 août 2002, a été publié au Moniteur belge le 6 novembre 2006. Le texte de ce règlement reprend les différentes obligations qui incombent aux commerçants en diamants dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En d'autres termes, l'arrêté sur l'enregistrement est pris. Les dispositions en matière de blanchiment sont également prises. À ce jour, nous n'avons pas l'intention d'étendre ce mécanisme aux commerçants en pierres précieuses. »



Documents disponibles sur :

www.ps-senat.be

Contacts :

Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,
vernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486/95.99.40

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de la Région wallonne

> **Disparition du tarif trihoraire** (08.06.06)

Le Député wallon Alain Onkelinx a interrogé le Ministre André Antoine sur les conséquences collatérales de la libéralisation de l'électricité et du gaz et des aspects de tarification qui y sont liés, dont la suppression du tarif trihoraire pour l'électricité.

Des offres alléchantes concernant ce tarif ont été faites par le passé aux consommateurs, dans des moments où l'appel d'énergie était moins important.

Nos concitoyens se sont laissés séduire et, aujourd’hui, ils se sentent trompés dans la mesure où on leur supprime ce tarif préférentiel. On nous dit que le tarif trihoraire est expérimental, mais les consommateurs qui y ont souscrit au départ n’en avaient pas été informés et leur facture va maintenant être fortement alourdie.

Le tarif trihoraire n’ayant jamais été approuvé par le Contrôle Gaz-Électricité, et n’étant donc ni protégé, ni approuvé, certains fournisseurs ne comptent pas le présenter aux consommateurs une fois la libéralisation effective. C’est pourquoi, a expliqué le Ministre, ce tarif a été supprimé.

Le 1er janvier 2007, on basculera donc du tarif trihoraire vers le tarif bihoraire.

Par ailleurs, on notera qu’en ce qui concerne spécifiquement les logements publics, le Gouvernement a dégagé des crédits-logement destinés au remplacement des chauffages électriques par d’autres types de chauffage.

Vu la nécessité de régler le problème de nombreux consommateurs qui vont ainsi voir leur facture s’alourdir, le Député Onkelinx réinterrogera le Ministre à ce sujet de manière plus approfondie.



Documents disponibles sur :
<http://www.parlement-wallon.be>

Contacts :
Alain Onkelinx, Député wallon, alain.onkelinx@teledisnet.be,
Sylvie Daubresse, Collaboratrice au Groupe PS du Parlement wallon,
sdaubresse@ps-pw.be, 081/259.568.

[Retour au sommaire](#)

> **Code wallon du Logement : un nouvel élan mais des efforts à poursuivre, M. le Ministre !** (06.11.06)

La Commission du Parlement wallon en charge du Logement a adopté, ce lundi 6 novembre, le projet de décret visant à modifier le Code wallon du logement. Il fait suite aux diverses auditions qui ont elles-mêmes débouché sur une résolution pointant les défis à relever par le secteur et balisant l’action de la majorité en la matière.

Le groupe PS du Parlement wallon se réjouit des avancées que permet aujourd’hui ce projet de décret. On pointera tout particulièrement :

- le renforcement de la fonction de contrôle de la Société wallonne du logement (SWL) sur ses sociétés au travers du Commissaire du Gouvernement,
- la présence d’un Commissaire – réviseur pour vérifier les comptes de chaque Société de Logement de Service Public (SLSP) : mis en avant par le groupe PS lors des débats précédents, ce point constitue une avancée importante dans la mise en conformité du secteur du logement public avec les normes et règlements qui régissent la vie comptable des sociétés de logement,

- une plus grande clarté dans les incompatibilités à respecter par les directeurs gérants des SLSP : ceux-ci ne pourront en effet plus exercer de fonctions tels que bourgmestre, échevin, député provincial ou président de CPAS,
- la création d'un poste de Directeur général adjoint au sein de la SWL

Si elles contribuent à un nouvel élan dans la gestion des SLSP et de la SWL, ces avancées, estime le groupe PS, ne font pas oublier qu'il reste encore d'autres domaines où les efforts doivent être poursuivis.

Celui de la formation des nouveaux administrateurs, appelés à prendre leur fonction au sein des SLSP début 2007, est une réelle priorité pour le groupe PS du Parlement wallon. Il restera d'ailleurs vigilant quant aux moyens qui devront être dégagés pour assurer une formation équivalente au bénéfice de toute personne qui décide de consacrer du temps à la gestion du logement social. Le renouvellement des CA des sociétés de logement est une occasion unique, il ne faut pas manquer ce rendez-vous.

Le groupe PS attend également avec impatience que le Ministre définisse les règles précisant dans quelles conditions les nouveaux CA des SLSP devront se mettre en place. Le temps presse pour les acteurs du secteur !

Conscient qu'une étape va être franchie, le groupe PS du Parlement wallon n'entend pas relâcher sa réflexion de fond sur le secteur et reste vigilant quant à l'évolution devant permettre au secteur public du logement d'être pleinement en phase avec les attentes des locataires sociaux.



Documents disponibles sur :

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2006_2007/CRAC/crac12.pdf

Contacts :

Michel Meuter, Collaborateur au Groupe PS du Parlement wallon, 081/259.579, meuter@ps-pw.be.

[Retour au sommaire](#)

> **Une Wallonie plus présente sur la scène européenne et internationale** (08.11.06)

Une Wallonie active sur la scène européenne et internationale a toujours été une préoccupation constante pour le groupe PS du Parlement wallon. Le débat sur la Note de Politique Internationale (NPI) de ce mercredi 6 novembre focalise l'attention du groupe.

Ce document établit un cadre de référence sur lequel pourront se baser tant les acteurs wallons, bruxellois et francophones actifs au plan international que nos partenaires avec lesquels nous entendons encore nous rapprocher davantage.

La NPI, précisant les valeurs qui doivent nous servir de repères dans les échanges avec nos partenaires, les défis qui s'imposent à nous – la mondialisation, l'intégration européenne et la solidarité internationale – doit

nous permettre de mobiliser nos ressources communes à l'espace Wallonie-Bruxelles.

Même si le PS est satisfait du cadre ainsi posé par la NPI, il n'en reste par moins un certain nombre d'inconnues auxquelles il convient de répondre :

Ces inconnues portent notamment sur :

- la nécessité de définir les moyens qui devront être mis en œuvre pour rendre la NPI opérationnelle le plus rapidement possible : il est important de savoir sur quelle programmation budgétaire les acteurs de la coopération pourront se baser,
- les conditions dans lesquelles la fusion du Commissariat général aux relations internationales (Communauté française) et de la Direction des relations internationales (Région wallonne) va se réaliser (schéma et contrat de gestion de Wallonie Bruxelles International qui résultera de cette fusion),
- un agenda clair et précis concernant l'action de Wallonie Bruxelles International pour contribuer – à la hauteur de ses moyens – aux Objectifs du Millénaire pour le Développement,
- la manière dont la Région wallonne pourrait davantage être associée aux forums et initiatives prises par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Résolument déterminé à jouer la carte de la coopération, le groupe PS du Parlement wallon suivra de près la mise en œuvre de cette note et des changements qu'elle implique. Il y va de la visibilité de la Région, bien sûr, mais aussi de l'intérêt des acteurs de la coopération et de nos partenaires en Europe et dans le monde.



Documents disponibles sur :

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2006_2007/CRA/cra04.pdf

Contacts :

Michel Meuter, Collaborateur au Groupe PS du Parlement wallon,
081/ 259.579, meuter@ps-pw.be.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois

> Quelles stratégies pour lutter contre la pauvreté en Région bruxelloise ? (8.11.06 et 10.11.06)

A la suite de la journée mondiale du refus de l'extrême pauvreté du 17 octobre, Fatiha Saïdi a interpellé, à deux reprises, la Ministre en charge de la Politique d'Aide aux Personnes.

Sa première préoccupation était relative aux conclusions d'une étude effectuée

par la Fondation Roi Baudouin. Cette étude menée en Belgique sur la pauvreté touchant les personnes d'origine étrangère a révélé le lien très fort entre personnes d'origine étrangère et pauvreté. Fatiha a interrogé la Ministre sur les actions spécifiques que le gouvernement envisage d'entreprendre et ce, en évitant l'écueil de la stigmatisation d'un groupe de la population.

La seconde interpellation portait sur le surendettement, sachant que le nombre de personnes en difficulté de remboursement et faisant appel au règlement collectif de dettes ne cesse de croître. Fatiha a souhaité obtenir des chiffres actualisés sur la population concernée par le surendettement en Région bruxelloise ainsi que le profil de ces personnes et de leur(s) endettement(s). Elle a également demandé à la Ministre de l'informer sur les nouvelles stratégies de prévention en la matière.



Contacts :
Fatiha Saïdi, Députée bruxelloise, fsaidi@parlbru.irisnet.be,
02/549.69.93.

[Retour au sommaire](#)

> **Réflexions sur les premières mesures du Contrat pour l'économie et l'emploi** (10.11.06)

Olivia P'tito et Fatiha Saïdi sont intervenues en séance plénière du Parlement bruxellois le 10 novembre dans le cadre de la Première évaluation du Contrat pour l'Economie et l'Emploi

Olivia s'est essentiellement axée sur les «emplois jeunes» et a rappelé un calcul éloquent : un(e) jeune de 18 ans ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et touchant un salaire proche de 1.000 €/mois ne «coûte» que 270 € à 623 € à son employeur et ce, grâce au cumul des différentes réductions et activations issues du pacte des générations.

Or, force est de constater qu'au-delà des 100 emplois jeunes dans les OIP, des ACS à durée déterminée et des chèques formation jeunes aucune campagne d'information n'a été lancée et aucun poste de «facilitateur» en ingénierie sociale n'a été créé.

Fatiha quant à elle a interpellé le Ministre sur les mesures mises en œuvre afin de promouvoir l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, en regard des recommandations du Contrat Economie-Emploi, du Pacte Social et de la proposition de résolution déposées en août dernier par Olivia P'tito et Céline Frémault.



Contacts :
Anais Tamen, Collaboratrice au Groupe PS du Parlement bruxellois,
atamen@parlbru.irisnet.be, 02/549.69.80.

[Retour au sommaire](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

